

Document disponible sur le site de l'Observatoire en économie sociale et en développement régional
<http://www.uqo.ca/observer/>

L'attractivité des territoires ruraux en Outaouais : quel espoir?¹

Par *Guy Chiasson*

Note sur l'auteur :

Guy Chiasson est politologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais. Il est membre régulier à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et membre invité au Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS) de cette même université.

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Série Conférence no 10

ISBN: 2-89251-182-8

Université du Québec en Outaouais

¹ Une version préliminaire de ce texte a été présentée au colloque «Nouveaux facteurs d'attractivité des territoires» à l'Université de Bretagne Occidentale en avril 2003.

Table des matières

Table des matières	ii
Liste des tableaux	ii
Résumé.....	3
Introduction	4
Le cas de l'Outaouais	7
Des décalages importants entre le rural et le métropolitain.....	8
Une fuite de valeur ajoutée	9
Une voie prometteuse : la maîtrise locale des forêts	10
Conclusion	13
BIBLIOGRAPHIE	14

Liste des tableaux

Tableau 1 : Âge moyen des résidents de l'Outaouais par MRC.....	8
---	---

Résumé

L'analyse du cas de l'Outaouais montre que l'attractivité des territoires ruraux fait face à des obstacles de taille dans un contexte de mondialisation : déclin des activités traditionnelles d'exploitation des matières premières et difficulté de se repositionner face à la nouvelle économie tertiarisée. Cependant, tout n'est pas perdu d'avance puisque d'autres voies sont en train de se dessiner laissant espérer la possibilité d'un développement durable pour les milieux ruraux. Nous présentons ici une de ces voies, la maîtrise sociale des forêts en montrant son potentiel pour le renforcement de l'attractivité rurale de l'Outaouais québécois.

Introduction

Le concept d'attractivité, lorsqu'il est utilisé par les chercheurs et intervenants préoccupés par le développement des territoires, renvoi autant à la capacité de ces territoires d'attirer des personnes et de l'activité économique qu'à celle de les retenir (Aydalot, 1984). On a longtemps considéré que l'attractivité était hors d'atteinte des communautés rurales. Selon un point de vue qui a longtemps marqué la compréhension de la ruralité au Québec comme en France (Jean, 1993 et 1996²; Fortin, 1971), le rural est pris dans une logique irréversible de dévitalisation que ce soit par l'entremise de l'exode vidant les milieux ruraux de leurs populations les plus dynamiques (Côté, 1991) ou par la polarisation de l'activité économique dans les villes³. Force est de constater que les restructurations économiques des années 1970 et la venue du contexte de mondialisation⁴ amènent un renouvellement des perspectives à ce sujet.

La mondialisation, on le répète souvent, est marquée par une économie où la concurrence est de plus en plus sévère parce ce qu'elle n'est plus harnachée par le protectionnisme des États nationaux. Dans ce contexte fortement compétitif, la « nouvelle économie », c'est-à-dire une économie où la composante innovation et savoir-faire est centrale (Storper, 1996), devient une clé incontournable du succès des entreprises, mais aussi des territoires (Florida, 2002; Tremblay, 1995)⁵. L'attractivité des

² Bruno Jean (1996) qualifie cette perspective de « fin du rural » et montre comment elle a dominé la sociologie rurale québécoise au point de l'amener à se détourner de son objet rural pour l'étude des processus d'urbanisation.

³ On se souviendra que la thèse des pôles de croissance que l'on fait remonter aux travaux de François Perroux (1969) a longtemps dicté l'orientation des politiques de développement régional en France (Baillly et al, 1988) comme au Canada et au Québec (Savoie, 1992) en insistant sur la nécessité de concentrer les interventions dans les villes régionales les plus prometteuses.

⁴ Dans le contexte de cet article la notion de mondialisation renvoi au sens que lui attribue Grahame Thompson (1999), c'est-à-dire la remise en question des modes de régulation économique d'après-guerre dominés par les États nationaux. Prise dans ce sens, la mondialisation est un processus relativement nouveau qui remonte à au plus quelques décennies.

⁵ Contrairement à la perspective classique schumpeterienne qui situe le potentiel d'innovation dans les qualités personnelles des entrepreneurs, bon nombre de travaux contemporains considèrent que l'innovation n'est pas le produit exclusif des entreprises mais elle est aussi en bonne partie redevable aux qualités particulières des milieux géographiques et à la richesse des relations que peuvent entretenir les entrepreneurs avec leur milieu. On peut citer à titre d'exemple pour l'Europe les travaux du Groupe de Recherche sur les Milieux Innovateurs (GREMI) qui font appel au concept de « milieux innovateurs » (Maillat et al., 1991; Plociniczak, 2003). Pour le Québec et le Canada, voir notamment Deshaies et al, (1992) et Julien et Jacob, (1999). Sur la question plus pointue du potentiel d'innovation des communautés rurales voir la recension récente de P.-M. Desjardins (2003).

localités et des régions dépend assez largement, bien que pas exclusivement⁶, de leur capacité de relever ce défi de la nouvelle économie du savoir.

Les auteurs sont cependant loin de s'entendre sur la portée de ce passage à la nouvelle économie pour les milieux ruraux. Déjà, les travaux pionniers de Philippe Aydalot au début des années 1980 prévoyaient que la crise économique des années 1970 susciterait un « retournement spatial » qui permettraient à de nouveaux territoires, y compris les territoires ruraux, de s'imposer en terme d'attractivité. Plus récemment, certains⁷ ont argumenté dans une même veine que le passage à une nouvelle économie de plus en plus « immatérielle » ainsi que la montée des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) signifieraient la « fin de la distance » et de la polarisation au profit de la réhabilitation économique de milieux jadis périphériques. Ces promesses de revitalisation de la ruralité dans le nouveau contexte de mondialisation tardent cependant à se matérialiser pour les milieux ruraux plus éloignés des grands centres (Jean, 1993; Dugas, 2000).

Pour d'autres auteurs, la mondialisation entraîne au contraire un renforcement encore plus grand de la concentration urbaine des activités économiques et du potentiel attractif (Scott, 1992; Veltz, 1999; May, 1999; Sassen, 1996). Le passage à une dynamique de nouvelle économie instaurerait une hiérarchie spatiale très claire dominée par les villes métropoles (Klein, Fontan et Tremblay, 1999). Celles-ci sont les mieux équipées pour soutenir les innovations économiques qui sont le gage de succès dans la nouvelle économie. La concentration des universités et des centres de recherche, la présence d'une main d'œuvre diversifiée et qualifiée, l'accès à de l'infrastructure technologique de pointe ainsi que la concentration du pouvoir financier (Sassen, 1996) sont tous de nouveaux facteurs qui se conjuguent pour faire de ces métropoles des « pépinières de la nouvelle économie »⁸. Cette « métropolisation » se manifeste aussi dans le fait que les métropoles se « désolidarisent » de plus en plus de l'espace économique national pour ce tourner vers des réseaux d'échanges reliant les métropoles entre elles (Klein et Waaub, 1996). Ce découplage entre les métropoles et leur périphérie vient consacrer la marginalisation des milieux ruraux et des villes moyennes non-métropolitaines en les condamnant à se partager des activités économiques déclinantes et très limitées du point de vue de la valeur ajoutée. Ces tendances lourdes à la métropolisation ne manquent pas d'avoir des

⁶ Comme le fait valoir le courant français de l' « économie résidentielle », plusieurs facteurs incluant les politiques redistributives de l'État (transferts sociaux etc.) continuent à stabiliser la démographie de milieux qui devraient pourtant se désertifier si on se fie uniquement au dynamisme de leurs activités productives.

⁷ Pour une présentation éclairante même si très critique de ce point de vue voir l'article de Jourdenais et Desrochers (1998).

⁸ Nous empruntons ici l'expression de Pierre Veltz (1999).

conséquences graves sur l'attractivité des milieux ruraux : exode des jeunes mais aussi parfois des retraités en quête d'emplois et de services, fluctuation de l'activité économique locale en fonction des soubresauts des marchés mondiaux des matières premières, fragilité des services locaux etc (Côté, 1991). Ces conséquences sont trop bien connues des ruraux.

Ce texte prendra comme point de départ cette hypothèse de la métropolisation tout en cherchant à en évaluer l'utilité pour expliquer le potentiel attractif d'une région rurale québécoise, celle de l'Outaouais. L'Outaouais est souvent présentée comme faisant partie des « régions intermédiaires »⁹ du Québec. La région inclut cependant un assez vaste territoire de facture plutôt rurale —grosso modo les Municipalités régionales de comtés (MRC) du Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau— qui reste pour l'instant assez méconnu des chercheurs. Ce territoire, dont la vocation historique a surtout été l'exploitation des ressources naturelles, présente des caractéristiques et des problématiques comparables aux autres régions rurales périphériques du Québec (l'Abitibi, la Gaspésie etc.)¹⁰. Dans ce contexte, on peut s'interroger à savoir si la dynamique de métropolisation colle à la réalité de l'Outaouais rural ? Est-ce que les territoires ruraux de l'Outaouais sont condamnés à s'accrocher à des activités économiques déclinantes et donc peu porteuses en matière d'attractivité tandis que les milieux plus centraux tentent de se positionner dans la nouvelle économie ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette question, notre analyse se fera sur deux plans. Tout d'abord, nous tracerons un portrait global de la situation économique des trois MRC rurales périphériques (Vallée de la Gatineau, Papineau et Pontiac). La comparaison avec l'Outaouais urbain (Ville de Gatineau) et péri-urbain (la MRC les-Collines-de-l'Outaouais) permettra de montrer que d'un point de vue d'ensemble la thèse de la métropolisation tend à se confirmer : les milieux ruraux de l'Outaouais restent fortement rattachés à des productions déclassées et peu porteuses de valeur ajoutée. Cette lecture assez pessimiste de la situation nous semble tout de même devoir être nuancée, ce que nous ferons dans un deuxième temps. Si à l'échelle globale les disparités d'attractivité entre milieux ruraux et milieux plus centraux sont frappantes, on peut tout de même identifier à des échelles plus localisées des expériences qui sont prometteuses parce qu'elles initient la possibilité d'une nouvelle économie rurale et d'un «développement rural durable ». Nous allons

⁹ Par exemple, l'Annuaire du Québec (Côté et Venne, 2002) dans sa présentation des régions québécoises situe l'Outaouais dans la « couronne intermédiaire » qu'elle distingue à la fois de la « couronne métropolitaine » (Montréal, Québec) et de la « couronne périphérique » (Abitibi, Gaspésie, Côte Nord).

¹⁰ Le gouvernement du Québec a d'ailleurs accordé le statut de « région-ressource » à deux des ces trois MRC, soit la Vallée-de-la-Gatineau et le Pontiac.

plus précisément nous pencher sur une voie qui nous apparaît prometteuse dans le cas de l'Outaouais, la réappropriation du potentiel forestier par les communautés locales.

Le cas de l'Outaouais

La région de l'Outaouais prise dans son ensemble s'en tire assez avantageusement en matière d'attractivité. Ce constat vaut autant pour la capacité d'attirer des personnes que de l'activité économique. Selon des données de l'Institut québécois de la statistique, colligées par des collègues de l'Université du Québec en Outaouais¹¹, la région affiche pour la période de 1986 à 1996 des taux de croissance démographique de plus de 18 %, comparativement à la moyenne québécoise qui est d'environ 9 %. Les taux de chômage de la région pour 2001 sont également en deçà de la moyenne québécoise tandis que les taux d'activité (67 %) y sont significativement plus élevés (63,6 % pour l'ensemble du Québec). Cette activité économique soutenue s'explique en bonne partie par la force du secteur tertiaire de la région. Depuis les années 1970 et les politiques trudeauistes de bilinguisation de la fonction publique, le gouvernement fédéral a relocalisé une partie importante de ses activités sur le territoire urbanisé de l'Outaouais. Cette relocalisation a coïncidé à peu près avec l'effondrement de l'industrie papetière comme moteur industriel de sorte que le secteur public est devenu l'épine dorsale de l'économie régionale. De surcroît, au début des années 1990 des efforts assez importants ont été consentis pour diversifier l'économie de la région vers le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces efforts ne sont venus que confirmer la très grande place du secteur des services, de sorte qu'avec 84,5 % de sa main-d'œuvre employée dans le secteur tertiaire, incluant plus de 33 000 travailleurs qui oeuvrent dans l'administration publique, l'Outaouais est la région la plus tertiarisée du Québec (la moyenne québécoise est de moins de 75 %). Cette tendance nette à la tertiarisation de l'économie régionale ne semble pas sur le point de fléchir puisqu'entre 1991 et 1996, les activités primaires et secondaires ont reculé significativement dans l'emploi total de la région au profit de la croissance des activités de service.

Ces quelques indicateurs laissent bien voir la capacité du secteur tertiaire de jouer un rôle moteur pour l'attractivité du territoire régional. C'est la croissance forte des activités de services publics et privés, plutôt que les secteurs primaires et secondaires déclinants, qui explique les performances

¹¹ Nous nous appuyons ici sur deux documents préparés par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais qui cherchent à faire le portrait de l'Outaouais. Le premier (Doucet, 2002) fait le portrait des tendances démographiques de cette région tandis que le second (Doucet, à paraître) dépeint les tendances économiques récentes de cette région.

soutenues de l'économie outaouaise. C'est sans doute également cette force du tertiaire qui explique les soldes migratoires positifs qu'à su afficher la région depuis plusieurs décennies ainsi que la capacité d'attirer des travailleurs qualifiés provenant de nombreuses autres régions du Québec.

Des décalages importants entre le rural et le métropolitain

Ces constats très positifs en matière d'attractivité caractérisent bien la portion plus métropolitaine de l'Outaouais, c'est-à-dire le territoire de la Ville de Gatineau ainsi que celui de la MRC les-Collines-de-l'Outaouais (un territoire assez largement péri-urbain qui bénéficie à plusieurs égards de sa proximité de Gatineau)¹². Ces chiffres cachent cependant de fortes disparités entre les portions rurales et métropolitaines du territoire. Ils ne laissent toutefois pas voir des difficultés propres aux milieux ruraux dans un contexte de passage à la nouvelle économie tertiarisée¹³.

Dans l'espace rural (les MRC de la Vallée de la Gatineau, du Pontiac et de Papineau) plus périphérique par rapport au cœur métropolitain, les indicateurs de l'attractivité sont beaucoup moins favorables. Quelques exemples empruntés encore une fois au portrait de l'économie (Doucet, à paraître) et de la démographie régionale (Doucet, 2002) suffiront pour montrer les décalages importants entre la réalité urbaine et rurale. Pour la période de 1996, les taux d'activités pour ces trois MRC (entre 52 et 57 %) sont significativement en deçà de la moyenne provinciale (62 %). La Ville de Gatineau ainsi que la MRC les-Collines-de-l'Outaouais affichent respectivement des taux d'activités de 69 et 70 %. Du point de vue démographique, les trois (3) MRC rurales de l'Outaouais font face à une problématique de migration des jeunes qui contribue, comme le montre le Tableau 1, à un vieillissement nettement plus prononcé de la population de ces sous-régions comparativement à la Ville de Gatineau.

TABLEAU 1 : ÂGE MOYEN DES RÉSIDENTS DE L'OUTAOUAIS PAR MRC

¹² La Ville de Gatineau fait environ 225 000 habitants ce qui n'en fait pas nécessairement en soi un espace métropolitain de grande envergure. Cependant, elle s'inscrit, quoique de façon quelque peu conflictuelle, dans un dynamique métropolitaine plus large celle de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau, la quatrième en importance en terme de population au Canada.

¹³ Ces difficultés transparaissent peu dans les statistiques globales étant donné la faiblesse démographique du rural par rapport à l'ensemble régional.

Ville de Gatineau	Collines-de-l'Outaouais	Vallée-de-la-Gatineau	Papineau	Pontiac
34 ans	33, 7ans	38,2 ans	39,6 ans	38,1 ans

Comme on peut s'y attendre, l'emploi tertiaire est, dans les MRC périphériques, moins présent que dans la portion urbanisée. On n'y retrouve pas cette forte présence du secteur public et encore moins cette incursion dans le secteur des technologies de l'information et des communications qui assurent le dynamisme de l'économie de Gatineau. Les territoires ruraux ont gardé une dépendance accrue envers les activités traditionnelles d'extraction et de première transformation des matières premières. Des activités comme la récolte de la matière ligneuse forestière, le sciage, l'élevage du bœuf de boucherie continuent de marquer l'économie de ces territoires de façon très significative.

Une fuite de valeur ajoutée

La place encore importante qui est réservée aux secteurs traditionnels forestiers et agricoles n'est pas en soi problématique. Elle le devient dans la mesure où une partie importante de la richesse produite par ces activités est en quelque sorte exportée hors de la région. Que ce soit au niveau de l'exploitation forestière ou de celui de l'agriculture, la production rurale outaouaise a tendance à s'arrêter à la première transformation et à la mise en valeur de la ressource (Doucet, à paraître). L'Outaouais est bien pourvu au niveau des usines de sciage qui sont pour la plupart situées hors du territoire métropolitain mais compte très peu d'activités au niveau de la deuxième et troisième transformations des bois qui sont plus productrices de richesses.

Même constat dans le cas de l'agriculture. L'élevage, qui prend en Outaouais une place très importante dans l'agriculture de la région, s'est concentré dans la production de veaux qui sont en bonne partie exportés pour la finition. Dans un cas comme dans l'autre, l'économie des territoires ruraux de l'Outaouais laisse s'échapper, en quelque sorte, une partie significative des productions plus spécialisées et de la valeur ajoutée.

Il faut dire que l'économie tertiaire est loin d'être absente dans ces milieux ruraux. En fait, dans les trois MRC dont il est question ici la présence de ce secteur est quand même prédominante puisqu'elle dépasse les 50 %. Cela est attribuable d'une part à une activité de villégiature importante (chasse et pêche, chalets, etc.) et surtout d'autre part à la présence de services administratifs publics concentrés

dans les chefs-lieux des municipalités (hôpitaux, bureaux locaux de certains ministères, etc.) ou plus déconcentrés sur le territoire régional (écoles primaires, services municipaux). Ces activités ont assurément servi de frein à la dévitalisation mais n'ont pu se suppléer à des activités privées déclinantes et servir de moteur à une attractivité forte pour le territoire dans son ensemble.

Une voie prometteuse : la maîtrise locale des forêts

L'analyse que nous avons pu faire jusqu'à présent met à découvert les mécanismes de métropolisation tels qu'ils prennent place dans le cas de l'Outaouais rural : concentration des activités de pointe dans les territoires centraux capables de mobiliser les ressources importantes pour l'économie du savoir et « spécialisation » de la périphérie rurale dans des activités plus banales (qu'elles soient primaires, secondaires ou même tertiaires) beaucoup moins porteuses de valeur ajoutée et d'attractivité. Ce portrait assez pessimiste face à l'attractivité des milieux ruraux de l'Outaouais que nous avons esquissé à grands traits ne laisse-t'il aucun espoir pour les milieux ruraux ?

Ce type d'analyse qui insiste sur la marginalisation des milieux ruraux périphériques est d'ailleurs très courant, que ce soit au Québec¹⁴ ou ailleurs. Nous considérons cependant qu'elle doit être nuancée. L'Outaouais rural compte quelques expériences qui, si elles n'ont pas réussi à infléchir globalement la tendance historique à la dévitalisation du rural, sont tout de même prometteuses du point de vue de l'attractivité des micro-territoires. À l'instar de plusieurs spécialistes de la ruralité¹⁵, nous considérons que ces voies prometteuses méritent d'être analysées, ne serait-ce qu'afin de tempérer les constats pessimistes sur la ruralité dans un contexte de mondialisation. Nous terminerons donc ce texte par la présentation d'une de ces voies, la réappropriation du patrimoine forestier par les communautés locales.

La forêt outaouaise, même si elle a été comme ailleurs écrémée, représente un potentiel de développement intéressant, notamment du fait de sa grande diversité (présence d'une multiplicité

¹⁴ Pour ne citer que cet exemple, Clermont Dugas (2000) a montré pour l'ensemble du Québec les tendances que nous avons pu dégager ici pour l'Outaouais : l'enfoncement et la marginalisation du rural profond et la montée en force des milieux ruraux proches des grandes villes.

¹⁵ Nous pensons ici notamment aux travaux de Bruno Jean (1996 et 2002) qui ont montré avec force qu'un développement rural « durable » et « approprié » est possible et que des expériences dynamiques et innovatrices allant dans ce sens sont déjà en place. Nous partageons également avec cet auteur le constat voulant que la présence d'expériences prometteuses du point de vue d'un renforcement de l'attractivité rurale ne signifie aucunement que celles-ci peuvent et doivent se passer de politiques publiques spéciales soutenant ces efforts.

d'essences de feuillus). À cause d'un modèle d'exploitation peu diversifié centré sur la première transformation des bois (le sciage) pour l'exportation et dominé (dans le cas de la forêt publique) par les compagnies forestières et l'État, la maîtrise de ce potentiel échappe encore largement aux communautés locales (Bouthilier, Carrier, Côté et Désy, 2000). Résultat, même si elles sont situées à proximité d'une richesse forestière assez abondante, les communautés locales restent dans un état de dépendance face à la forêt. C'est-à-dire qu'elle en bénéficie assez peu en terme de développement et qu'elles ont peu à dire sur les façons de l'aménager et la mettre en valeur.

Face à un modèle d'exploitation qui est entré en crise, plusieurs réclament une meilleure participation des communautés rurales à la gestion et aux bénéfices tirés de la forêt (De Blois Martin, 2002; Désy, 1995). C'est dans ce contexte qu'a été instituée la *Forêt de l'Aigle* en 1996 et la *Corporation de gestion* qui est appelée à en assurer la mise en valeur (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003). Le mode de gestion particulier de ce territoire forestier de 140 hectares situé à cheval sur la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et celle du Pontiac, va nettement dans le sens d'une recherche de nouveaux rapports entre les forêts publiques et les communautés locales.

Cette expérience qui s'est inspirée du concept de «forêt habitée» (Bouthilier et Dionne, 1996) est reconnue par plusieurs comme un modèle pour un renouvellement innovateur du modèle dominant d'exploitation forestière (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003)¹⁶. La *Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle* a en effet institué un mode de gestion partenariale et décentralisée du patrimoine forestier faisant appel à divers usagers¹⁷. En incorporant de la sorte différentes parties prenantes, l'expérience cherche à stimuler le développement d'une compréhension élargie du potentiel forestier, qui est loin de se limiter à la simple matière ligneuse reconnue par les modes d'exploitation traditionnelle (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003).

Le caractère innovateur de la gestion de cette initiative est double. D'une part, elle a permis de développer de nouvelles expertises et pratiques en ce qui a trait à la gestion durable de la matière ligneuse. La gestion concertée a permis un renouvellement de la planification de la ressource

¹⁶ Sur la Forêt de l'Aigle, voir le commentaire de De Blois Martin qui qualifie cette expérience de «laboratoire d'une foresterie nouvelle». De Blois MARTIN, 2002.

¹⁷ Le Conseil d'administration de la *Corporation* est constitué d'un centre de recherche sur la forêt (l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue), d'une société sylvicole (la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau), d'un Conseil de bande autochtone (la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg), de deux associations de chasse et pêche (de la Réserve Pontiac et de la Désert), d'un Club de motoneige (les « Ours Blancs ») et d'une municipalité (Cayamant) (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003, p. 43).

forestière dans une perspective d' « articulation des fonctions de production et de conservation » (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003, p. 14).

En plus d'instituer des pratiques de récoltes forestières durables, l'initiative de la Forêt de l'Aigle s'est aussi engagée dans sa planification à mettre en valeur trois autres ordres de ressources : sociales, biologiques et récréotouristiques. L'initiative permet ainsi d'identifier mais aussi de soutenir de nouvelles utilisations productives de la forêt qui avaient été auparavant négligées, notamment par la mise en place d'infrastructures récréotouristiques diverses (sentiers pédestres, hébergement, pourvoiries), mais également de mettre en place une gestion faunique plus serrée (maintien des habitats, mise en place d'activités d'interprétation, préservation des espèces menacées). Surtout, la Forêt de l'Aigle cherche à assurer un emboîtement et une cohabitation harmonieuse entre les diverses vocations attribuées à la forêt (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003).

Cette nouvelle façon d'envisager le potentiel forestier a permis de consolider l'infrastructure récréotouristique locale mais également d'utiliser la Forêt de l'Aigle comme un levier pour développer des formes de travail plus qualifiées au niveau de la sylviculture et de l'aménagement durable de la ressource ligneuse¹⁸. Elle nécessite également des expertises diverses notamment au niveau de la recherche afin de répondre aux objectifs de mise en valeur des ressources biologiques. Cela permet donc de participer à requalifier la main-d'œuvre locale dans des activités plus spécialisées mais aussi dans une perspective d'attractivité : « d'amener l'expertise de jeunes professionnels à Maniwaki¹⁹ qui ont renforcé les organismes locaux. » (Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, 2003, p 10).

Le cas de la *Corporation de la Forêt de l'Aigle* est prometteur dans le sens où il permet de revaloriser le potentiel forestier et de le requalifier en faisant appel à des formes plus spécialisées d'utilisation mais également de mise en valeur et de protection forestière. Il est utile de rappeler que ce rapport différent avec la forêt a été rendu possible par la participation partenariale des divers intervenants provenant de ces communautés. Ce décroisement de la gestion forestière qui fait que les compagnies forestières sont un intervenant parmi d'autres usagers provenant des communautés locales semble donc une condition nécessaire pour assurer une telle requalification de la forêt.

¹⁸ Reconnaissant l'expertise de la Corporation au niveau de la formation de la main-d'oeuvre, certains industriels ont fait appel à leur service pour consolider le savoir-faire de leurs travailleurs forestiers (De Blois Martin, 2002).

¹⁹ Rappelons que les bureaux de la Forêt de l'Aigle sont situés à Maniwaki.

Conclusion

Si l'expérience de la *Forêt de l'Aigle* est encore jeune, on peut penser qu'elle aura des conséquences favorables sur la contribution de la forêt à l'attractivité des communautés situées à sa proximité. La réappropriation des forêts comme celle initiée par la *Corporation de la Forêt de l'Aigle* est intéressante pour l'Outaouais rural mais aussi de façon générale pour les régions rurales périphériques québécoises. Cet intérêt vient justement du fait qu'en prenant place dans le secteur forestier, une telle initiative peut s'appuyer en bonne partie sur des ressources déjà en place dans les territoires ruraux. En effet, ces milieux ont non seulement accès à des ressources naturelles mais à cause d'une longue expérience avec la forêt, elles ont également de l'infrastructure, de la main-d'œuvre et une certaine expertise sur lesquelles elles peuvent tabler pour se positionner dans la nouvelle économie. Délaisser totalement le secteur des ressources naturelles pour miser sur des activités totalement nouvelles dans des secteurs de pointe (NTIC par exemple) aurait comme désavantage net de déqualifier d'avance une partie de la population ou de les condamner à œuvrer dans des secteurs en perte de vitesse.

BIBLIOGRAPHIE

- AYDALOT, P., (1984). «À la recherche de nouveaux dynamismes spatiaux », dans P. AYDALOT (s.d.), *Crise et espace*, Paris, Économica, p. 38-59.
- BAILLY A., B. GUESNIER, J.H.P. PAELINK et A. SALLEZ, (1988), *Comprendre l'espace ou la science régionale et l'aménagement du territoire*, Montpellier, GIP Reclus.
- BOUTHILIER L., M. CARRIER, S. CÔTÉ et J. DÉSY, (2000). « Viabilité des communautés dépendantes de la forêt », dans M. CARRIER et S. CÔTÉ, (s.d.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 245-297.
- BOUTHILIER L. et H. DIONNE, (1995). *La forêt à habiter*, Service canadien des parcs.
- CORPORATION DE GESTION DE LA FORÊT DE L'AIGLE, (2003). *Plan de développement multiressources 2002-2006*. Maniwaki, CGFA, 44 pages.
- CÔTÉ, C., (1991). *La désintégration des régions*. Chicoutimi, JCL.
- CÔTÉ, R. et M. VENNE, (2002). *L'annuaire du Québec 2003*. Montréal, Éditions FIDES.
- DESHAIES L., A. JOYAL et P.A. JULIEN, (1992). «Le recours au milieu par les PME québécoises exportatrices », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, no 2, p. 239-254.
- De BLOIS MARTIN, C., (2002). «Émergence d'une nouvelle économie rurale », dans *Annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, p. 241-259.
- DESJARDINS, P.M., (2003). *Une communauté rurale innovante et performante : Quels sont les facteurs pertinents?* Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement international.
- DÉSY, J., (1995). « Forêt habitée et lots intramunicipaux : les nouveaux fers de lance de la reconquête socioterritoriale des régions ressources? », dans S. CÔTÉ, J.L. KLEIN et M.U. PROULX (s.d.), *Et les régions qui perdent...?*, Rimouski et Chicoutimi, GRIDEQ et GRIR.
- DOUCET, C., (2002). *Portrait démographique de l'Outaouais et de ses sous-régions*, (sous la direction de L. FAVREAU et M. ROBITAILLE), Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, no 2, 49 pages.
- DOUCET, C., (à paraître). *Portrait économique de l'Outaouais*. (sous la direction de L. FAVREAU et M. ROBITAILLE), Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités.
- DUGAS, C., (2000). « L'espace rural québécois », dans M. CARRIER et S. CÔTÉ (s.d.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-40.
- FLORIDA, R., (2002). *The Rise of the Creative Class : and how it's transforming work, leisure and everyday life*, New York, Basic Books.
- FORTIN, G., (1971). *La fin d'un règne*, Montréal, Hurtubise.

- JEAN, B., (1993). « La dévitalisation et la revitalisation des espaces ruraux : des ruralités menacées au développement local », dans J. Chevalier, B. Jean, J.L. Klein et N. Sztokman (s.d.), *De la Loire au Saint-Laurent : les régions rurales face aux recompositions socio-territoriales*, Rimouski, GRIDEQ.
- JEAN, B., (1996). *Territoires d'avenir*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- JEAN, B., (2002). « Réussir le développement approprié des régions rurales. Quelques conditions gagnantes » dans Louis FAVREAU, Martin ROBITAILLE et Daniel TREMBLAY (s.d.), *Quel avenir pour les régions?*, Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, p. 81-94.
- JOURDENAIS M. et P. DESROCHERS, (1998). « La fin de la distance et la déconcentration de l'activité économique : Nouvelle réalité ou mirage? », *Revue canadienne des sciences régionales*, Vol. XXI, no 1, p. 49-71.
- JULIEN P. A. et R. JACOB, (1999). « Entreprises en réseau synergique : conditions, apports du partenariat universitaire et développement régional », dans J.M. FONTAN et al (s.d.), *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 253-267.
- KLEIN, J.L., J.M. FONTAN et D.G. TREMBLAY, (1999). « Question métropolitaine et gouvernance locale : enjeux et pistes d'intervention à partir du cas montréalais », dans Jean-Marc FONTAN et al. (s.d.), *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 9-26.
- KLEIN, J.L., et J.P. WAAUB, (1996). « Reconversion économique, développement local et mobilisation sociale : le cas de Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. XXXVII, no 3, p. 497-515.
- MAILLAT D., O. CREVOISIER, B. LECOQ, (1991). « Réseaux d'innovation et dynamique territoriale. Un essai de typologie », *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 3-4, p. 407-434.
- MAY, N. (1999). « Districts et métropolisation : réflexions à partir de deux figures spatiales de réorganisations productives » dans Jean-Marc FONTAN et al. (s.d.), *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 27-47.
- PERROUX, F., (1969). *L'économie du XXIème siècle*. Paris, Presses Universitaires de France.
- PLOCINICZAK, S., (2003). « La construction sociale du marché des très petites entreprises. Des réseaux sociaux au capital social local des entrepreneurs », *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 3, p. 441-476.
- SASSEN, S., (1996). *La ville globale. New York, Londres, Tokyo*. Paris, Descartes, 530 pages.
- SAVOIE, D., (1992). *Regional Economic Development : Canada's Search for Solutions*, Toronto, University of Toronto Press.
- SCOTT, A., (1992). « L'économie métropolitaine: organisation industrielle et croissance urbaine » dans G. BENKO et A. LIPIETZ (s.d.), *Les régions qui gagnent*. Paris, Presses universitaires de France, p. 103-120.

- STORPER, M., (1996). « Les nouveaux dynamismes régionaux. Conventions et systèmes d'acteurs » dans S. CÔTÉ, J.L. KLEIN et M.U. PROULX (s.d.), *Action collective et décentralisation*, Rimouski et Chicoutimi, GRIDEQ et GRIR, p. 1-17.
- THOMPSON, G., (1999). « Introduction : situer la mondialisation », *Revue internationale des sciences sociales*, 160 pages.
- TREMBLAY, D.G., (1995). « Flexibilité techno-organisationnelle et districts industriels : un piège ou un avenir pour les régions du Québec? », dans S. CÔTÉ, J.L. KLEIN et M.U. PROULX (s.d.), *Et les régions qui perdent...?*, Chicoutimi et Rimouski, GRIR et GRIDEQ, p. 17-35.
- VELTZ, P., (1999). « Métropoles, périphéries et économie mondiale », dans Jean-Marc FONTAN et al. (s.d.), *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p 49-60.